



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

L'affaire Jacques Baud (2/2) Une décision révélatrice

Imprecision et arbitraire

Les décisions sanctionnant le colonel Baud (voir l'éditorial de la dernière *Nation*) invoquent l'art. 29 du Traité sur l'Union européenne¹. Cette disposition ne nous paraît pas bénéficier de la « densité normative » suffisante pour fonder la sévérité des sanctions prises, voire leur principe.

La décision (PESC) 2024/2463 du 8 octobre 2024 est structurée en deux parties et une annexe. Un long préambule de dix-neuf paragraphes rappelle ses motifs politico-stratégiques. Suivent onze articles qui décrivent les conditions auxquelles des sanctions peuvent être prononcées, ainsi que leur contenu. Il s'agit bel et bien d'un texte normatif général et abstrait. L'annexe constitue la décision à proprement parler, individuelle et concrète. Il s'agit d'un tableau qui détaille l'identité de la personne sanctionnée et rappelle ses agissements qui justifient l'application des sanctions prévues dans la partie réglementaire.

Cette décision du Conseil cumule donc la caractéristique d'une décision (au sens commun et non juridique) de politique générale, et d'une décision (au sens juridique) de mise en œuvre de cette politique. Cette double nature découle du statut spécifique des « décisions » adoptées par le Conseil dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (PESC), instituée par le Traité de Maastricht en 1992.

L'UE comme puissance

Le Traité sur l'Union européenne précise que cette PESC passe par « la définition progressive d'une politique de défense commune qui peut conduire à une défense commune ». Son action s'incarnera dans « la réalisation d'un degré toujours croissant de convergence » (art. 24 Traité UE). Comme le principe d'une union européenne elle-même, la PESC est aussi conçue pour tendre vers une intégration sans cesse plus étroite.

Si une assez grande précision caractérise la partie réglementaire, le colonel Baud est victime de ses énoncés les moins clairs. Le texte encadré en cite les deux extraits les plus problématiques. Les notions de « soutien » aux actions de déstabilisation russes (art. 1 al. 1 lit. a) et « d'association » (art. 1, al. 1 lit. b) sont extrêmement imprécises. Il est choquant, en termes de prévisibilité et de sécurité du droit, que cette imprécision suffise à prononcer une

interdiction de périmètre – à l'échelle d'un continent – et un gel du patrimoine.

Le seul moyen de défense du sanctionné est de faire valoir des « observations » devant le Conseil de l'UE, une fois que la décision lui a été notifiée. Cela ne constitue pas du tout une véritable voie de recours. Le Conseil fonctionne à la fois comme pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

On l'a vu, ce type de « décisions » s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de sécurité commune. Elles sont en réalité des outils de politique extérieure, voire de politique de puissance. Ces faits du prince s'approchent plus de la raison d'Etat que de la conduite régulière d'une pratique administrative. La brutalité de la décision qui a visé le colonel Baud, tant sur la forme que sur le fond, est révélatrice du changement de nature que l'Union européenne a connu ces trente dernières années. Elle se comporte désormais comme un Etat à part entière.

Liberté d'expression

Le Conseil de l'UE accuse Jacques Baud de soutenir les actions de déstabilisation russes. Il ne mentionne cependant aucun lien officiel ou officieux du colonel avec la Russie. On peut supposer qu'il ne s'en serait pas privé. A ce stade, Jacques Baud ne fait à notre connaissance l'objet d'aucune enquête pénale en Suisse. On pense en particulier à l'art. 266bis du code pénal suisse qui punit les personnes soutenant volontairement des entreprises menées de l'étranger, y compris par la diffusion de fausses informations.

Comparée à celle qui ressortit de cette disposition pénale, la notion de « soutien » telle que la proclame la décision européenne apparaît ambiguë et dangereuse. Elle est en effet détachée de toute subjectivité, de toute intention spécifique de la part du concerné. Pour l'UE, il suffit de tenir des propos coïncidant, fût-ce par hasard, avec des narratifs étrangers désignés comme déstabilisateurs, pour risquer de se trouver sanctionné.

Cela occulte que la liberté d'expression comporte aussi le droit d'être excessif et de se tromper. Parce que la vérité naît d'abord du choc des arguments contradictoires, nous avons toujours défendu la liberté d'expression. Encore faut-il que la confrontation puisse avoir lieu. A défaut, chaque camp méprisera l'autre, et une audience de convaincus empêche la li-

berté d'expression de donner toute sa mesure. Cela exige aussi d'être prêt à être convaincu par l'autre.

On regrette que les tenants des différentes lectures du conflit russo-ukrainien ne trouvent pas d'occasions de confronter publiquement leurs vues, en dehors de commentaires excessifs sur les réseaux sociaux. L'une de nos sociétés militaires vaudoises pourrait tenter de réunir ces personnalités, pour mener un travail de fond².

Censure et division

Le Conseil de l'UE cherche-t-il à faire un exemple? On peut douter que cela soit efficace. La censure de Jacques Baud contribuera plutôt à radicaliser les positions. Ses partisans se sont enflammés et la toile a vite compté plusieurs vidéos de plateformes alternatives dans lesquelles il explique le régime de sanctions auquel il se trouve désormais soumis.

Par sa sanction, l'UE et ceux qui soutiennent sa vision du monde ont creusé le fossé qui les sépare des partisans de scénarios alternatifs. Le paradoxe est que cette division des cœurs et des esprits en Europe de l'Ouest contribue à la déstabilisation que la Russie cherche à réaliser. D'aucuns répondront que, sans sanctions, les « fermes à trolls » russes auraient de toute manière répandu et ventilé les publications du colonel Baud. Ils auraient peut-être aussi raison. Cela témoigne des difficultés que les démocraties libérales européennes rencontrent. L'Etat de droit

est mal outillé pour faire la guerre et les faiblesses juridiques de la décision du 8 octobre 2024 révèlent qu'il existe à Bruxelles une volonté d'exercer une forme de pleins pouvoirs.

Jacques Baud nous apparaît comme une double victime. Victime, d'abord, d'un système médiatique parallèle fait de réflexions en silo, d'autoradicalisation et de manipulations algorithmiques qu'il a pour une part nourries lui-même. Victime, ensuite, d'une Union européenne en phase avancée d'autonomisation et d'intégration, accélérée par l'attaque russe du 24 février 2022. La moindre des choses serait que Berne lui donne un moyen de rentrer en Suisse.

Félicien Monnier

¹ Art. 29: « Le Conseil adopte des décisions qui définissent la position de l'Union sur une question particulière de nature géographique ou thématique. Les Etats membres veillent à la conformité de leurs politiques nationales avec les positions de l'Union ».

² Il serait utile de confronter, en présence des auteurs, cartes, signes tactiques et concepts opératifs à la clé, les deux lectures différentes que Baud dans *L'art de la guerre russe, Comment l'Occident a conduit l'Ukraine à l'échec* (Max Milo 2024), et Adrien Fontanellaz, dans son très récent *L'armée ukrainienne, Une histoire militaire et immédiate 1991-2025* (InFolio 2025), présentent du déroulement de l'Opération militaire spéciale, en particulier de ses premiers jours.

DÉCISION (PESC) 2024/2463 DU CONSEIL du 8 octobre 2024 concernant des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie (extraits – nous mettons en évidence)

Article premier

1. Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire des personnes physiques, dont la liste figure en annexe, qui:

a. sont responsables d'actions ou de politiques du gouvernement de la Fédération de Russie qui compromettent ou menacent la démocratie, l'Etat de droit, la stabilité ou la sécurité de l'Union, ou d'un ou de plusieurs de ses Etats membres, d'une organisation internationale ou d'un pays tiers, ou qui compromettent ou menacent la souveraineté ou l'indépendance d'un ou de plusieurs

de ses Etats membres, ou d'un pays tiers, ou qui mettent en œuvre ou **soutiennent** de telles actions ou politiques ou **en tirent avantage**, par l'un des agissements suivants:

(...)

iv) organiser ou diriger l'utilisation de la manipulation coordonnée de l'information et de l'ingérence, ou participer, directement ou indirectement, à une telle utilisation, **la soutenir** ou la faciliter de quelque autre manière;

b. sont **associées** aux personnes physiques énumérées à l'article 1er, paragraphe 1, point a).

Gustave Roud ou la lenteur comme résistance

Il faut du temps avant d'entrer vraiment dans l'univers de Gustave Roud. On peut le lire trop vite, comme on traverse un paysage derrière la vitre d'une voiture, persuadé d'avoir tout vu parce que l'œil a balayé l'horizon. On croit reconnaître les collines, les haies, la lumière douce et diffuse. Puis un jour, quelque chose résiste. Le pas se déränge, la lecture hésite. On comprend alors que ce monde n'était pas fait pour être effleuré. Il demande qu'on y demeure, qu'on accepte d'y entrer sans détour, presque sans défense. On revient. On ouvre *Air de la solitude* au milieu d'une page, presque par hasard, et la fidélité au lieu cesse d'être un réconfort. Elle devient une épreuve consentie, une manière d'habiter où chaque pas engage davantage qu'on ne l'aurait voulu, comme lorsqu'on s'attarde trop longtemps dans un chemin creux et que l'ombre, tout à coup, semble peser plus lourd que la lumière.

Roud naît le 20 avril 1897 à Saint-Léger. Il étudie les lettres à Lausanne, traduit Hölderlin et Novalis, puis retourne à la ferme familiale de Carrouge, dans le Haut-Jorat. Il y vit jusqu'à sa mort, le 10 novembre 1976. A l'échelle sociale, cette existence peut sembler minuscule, presque immobile. Mais rien n'y relève du refuge. La fidélité au même lieu traverse la mobilisation et les années de guerre, la disparition des chevaux de travail remplacés par des moteurs, les chemins que l'on durcit de gravier, les fils électriques qui découpent peu à peu le ciel. La campagne se transforme sous ses yeux, sans lui offrir la moindre échappée. S'il reste, ce n'est pas par inertie. Partir lui aurait permis d'éviter ce que demeurer l'oblige à regarder en face.

Cette fidélité ne concerne pas seulement le lieu et ceux qui l'habitent. Elle travaille toute son œuvre, jusque dans ses gestes créateurs les plus discrets. On la retrouve dans ses photographies, où le regard refuse la saisie rapide et cherche au contraire la présence patiente, presque obstinée, des êtres et des paysages. On la retrouve aussi dans ses traductions, où Roud développe une angoisse presque malade de trahir, même d'une nuance, les textes originaux. Certaines pages de Novalis ou de Hölderlin lui coûtent des jours entiers de travail. La lenteur, ici, n'est pas un simple style mais une probité, une manière de répondre au monde et aux œuvres sans les forcer, sans les réduire, au prix d'une exigence intérieure qui use et ennoblit tout ensemble.

Sa poésie naît de ce frottement constant entre présence et distance. Le paysage n'est ni refuge ni emblème apaisé. Il contraint, il blesse parfois. Sous la sobriété des phrases, quelque chose se tend, comme si chaque ligne devait porter la fatigue du jour et cette douceur qui hésite à se dire. La terre ne se laisse pas apprivoiser. Elle résiste. Et pourtant, une part de lui cherche la proximité, obstinée, presque douloureuse: le désir avance prudemment, à pas rompus, et c'est souvent là, dans cet espace incertain, que la beauté apparaît.

Dans *Air de la solitude*, cette tension prend la forme d'une lenteur inquiète. Roud écrit: «Je pose un pas toujours plus lent dans le sentier des signes qu'un seul froissement de feuilles effarouche. J'apprivoise les plus furtives présences. Je ne parle plus, je n'interroge plus, j'écoute.» La phrase paraît simple. Elle tremble en réalité. On y entend moins une ascèse sereine qu'un renoncement qui coûte, une fatigue lucide, une prière qui ne sait

plus très bien à qui elle s'adresse. Ecouter ne signifie pas se retirer. C'est accepter de s'exposer, au risque d'être blessé par ce que l'on perçoit.

La lenteur chez Roud n'a rien d'une nostalgie rurale, rien non plus d'une esthétisation du passé. Elle est discipline intérieure, rude, obstinée, parfois rétive, presque ingrate par moments, semblable au geste répété de celui qui ratisse un même carré d'herbe, non par goût du soin, mais parce qu'il refuse de détourner le regard. Elle résiste à l'accélération sociale qui dissout les lieux et les liens. Elle résiste aussi au confort intime qui voudrait arrondir l'épreuve. Elle résiste enfin au geste littéraire qui transforme trop vite le réel en décor. Ralentir ne protège pas. Cela oblige à supporter la densité du monde, et parfois on sent que cette densité pèse vraiment.

Son parcours biographique porte la même tension. L'homme qui demeure n'est pas un homme installé. Il doute, il vacille, il lutte contre la solitude, contre lui-même, et parfois il chancelle, ne serait-ce qu'un instant. Ses journaux montrent ce travail silencieux. Rien d'idyllique dans la campagne, mais un lieu où se heurtent désir d'attention, fatigue, besoin d'amour, et cette ombre d'un manque qu'aucune phrase ne comble tout à fait. C'est peut-être là que sa poésie trouve sa justesse.

Dans *Essai pour un paradis*, publié en 1932, il écrit: «Ô paradis, paradis humain, en vérité j'en arrive à ne désirer plus que ce qui est, les rêves d'autre chose me semblent le fruit vraiment de notre insuffisance.» La phrase semble paisible, mais elle résiste. Désirer ce qui est n'a rien d'évident. C'est un combat contre la fuite, contre l'illusion, parfois contre le désir lui-même. Non pas le conten-

tement, mais une décision austère, intérieurement exigeante, qui transforme le regard autant que le cœur.

D'un point de vue critique, Roud échappe aux catégories commodes. Il n'est ni chantre régionaliste, ni mystique retiré hors du monde. Il demeure dans cet entre-deux où le paysage oblige mais ne sauve pas, où la beauté ne résout rien, et où la lenteur n'ouvre pas sur la paix, seulement sur une vérité plus nue. Par instants pourtant, une paix fragile apparaît. Roud écrit: «J'avance dans la paix.» Cette paix ne conquiert rien. Elle dure un souffle, puis l'inquiétude revient, et la marche recommence, comme si la vie refusait la résolution.

Lire Roud aujourd'hui ne revient pas à opposer campagne et modernité. Il nous rappelle que certaines expériences humaines demandent du temps: habiter un lieu vraiment, non pas comme un simple décor, aimer en acceptant la fatigue des jours et la part d'ombre qui accompagne toute présence humaine, poursuivre, malgré les doutes, cette fidélité qui expose et transforme. Sa lenteur n'est pas une morale douce. C'est une manière de ne pas se mentir, et cette vérité, parfois, fatigue lentement, comme une pierre qu'on porte dans la poche et qui finit par peser au cœur de la marche.

On referme ses livres sans certitude. On les referme avec une gravité qui ne promet rien. Il reste le pas, un peu hésitant, au bord d'un champ, l'ornière élargie par le tracteur, une lumière oblique sur la terre retournée, et cette question qui ne se referme pas: jusqu'où pouvons-nous demeurer, quand demeurer n'offre ni abri contre la solitude ni garantie contre soi-même?

Yannick Escher

Voyage au Centre du Monde

2. Un point sur le communisme

Avisés par un ancien touriste de la lourdeur du roman national et de l'impact que le Parti communiste chinois impose aux Occidentaux en visite, nous nous attendions au pire en débarquant.

Depuis le Covid, la donne a semblé-t-il changé.

Certes, malgré la libéralisation progressive qu'a connue la Chine sous Deng Xiaoping pendant les années huitante, Mao a gardé son image de figure héroïque. Mais des Chinois reconnaissent que leur Pays n'a plus rien d'un système économique communiste; ils paraissent s'en réjouir et sont fiers de la réussite de leur Pays à l'international.

«Si Mao n'avait pas été là, nous serions japonais», nous transmettait l'un

de nos guides. Le leader communiste, s'il n'est plus salué unanimement pour sa révolution culturelle, reste, malgré tout, un héros de guerre et un emblème national pour tout Chinois. Le guide ajoutait que la population chinoise a bénéficié de deux facteurs très positifs de la politique maoïste: chaque homme avait un travail et ainsi, une dignité, et l'égalité de traitement a fait disparaître la jalousie et les tentations de lutte des classes. Ces deux héritages du communisme pur et dur subsistent dans la population chinoise, à savoir la volonté ferme des habitants d'avoir un travail, quel qu'il soit, et la cohésion bien plus solide entre les gens, observable notamment par leurs interactions, plus latines que germaniques.

L'Etat fort a l'avantage de ses défauts, qu'il ne s'agit pas ici de minimiser. Eduquée à respecter les règles et stimulée par des politiques économiques cohérentes, la population mange à sa faim, est logée et une classe moyenne a émergé. Galvanisés par l'ouverture au marché mondial, mais aussi par les mesures sociales prises par le gouvernement, particulièrement depuis le début du siècle, les Chinois sont sortis du chaos d'une manière impressionnante. Xi Jinping se targuait en 2021 d'avoir éradiqué l'extrême pauvreté de son territoire. Si cette communication semble

exagérée, la presse s'accorde à considérer qu'en quarante ans, huit à neuf cent millions de personnes sont sorties de la pauvreté dans l'Empire du milieu.

En revanche, il est troublant, voire choquant, d'observer des retraités balayer la rue et les parcs de bon matin dans les grandes villes afin d'obtenir de quoi vivre malgré une vie de labeur. Souvent, une personne âgée doit loger chez ses enfants, et les familles établissent des rocamboles pour permettre une meilleure prise en charge des aînés. Il reste qu'avec la politique de l'enfant unique, les fratries sont rares. Il est ainsi commun de voir trois générations cohabiter dans le même logement d'un gratte-ciel. Après la pauvreté, la précarité subsiste.

Le Chinois n'est pas enclin à remettre en question l'ordre établi et discuter de politique n'est pas sa passion première. Conformiste, il laisse l'Etat garantir sa vie économique et n'est pas indigné de le voir s'immiscer dans ses interactions sociales. S'agissant du mode de consommation, des vêtements de marque et des grosses voitures, s'il a repris les codes de l'individualisme occidental, sa notion du politique n'est indubitablement pas centrée sur l'individu. La gestion de la cité n'est qu'une affaire de groupe, et le Parti a déjà son monde pour ce métier-là. Un monde garant de la progression collective, pas des libertés individuelles.

Sébastien Mercier

« On nie tout d'abord qu'un plan radical existe; on concède ensuite qu'il existe mais les ministres jurent leur grand dieu qu'il n'est même pas dans les programmes politiques; puis on note qu'il est peut-être dans les programmes mais pas dans la rubrique des propositions sérieuses; puis on reconnaît que c'est une proposition sérieuse mais qu'elle ne sera jamais appliquée; ensuite, on admet qu'elle sera mise en œuvre mais sous une forme tellement atténuée que cela ne fera pas la moindre différence dans la vie des gens ordinaires, avant que l'on arrive finalement à la conclusion qu'elle a causé de profondes mutations mais qu'on l'avait toujours su et que les électeurs en avaient été informés dès le début.

Brussels and Damascus – Straw's improbable conversion to an EU constitution, éditorial de *The Times* du 23 août 2003, cité par Booker et North, *La Grande Dissimulation: L'Histoire secrète de l'UE révélée par les Anglais*, L'Artilleur, Paris, 2016.

LA NATION

Rédaction
Cédric Cossy

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

La démocratie malade d'elle-même

Sur son site *Bon pour la tête*, qui coexiste désormais avec le site *Antithèse*, M. Jacques Pilet dénonçait, le 10 octobre dernier, «les poisons qui minent la démocratie». Selon lui, la démocratie est arrivée à un point de dégradation telle que chaque parti ne fait plus que se caricaturer lui-même. Les populistes focalisent obsessionnellement sur les questions migratoires et les proclamations identitaires; les socialistes ne pensent qu'à diminuer le temps de travail, mettre à terre les «ultra-riches» et bâillonner ceux qui pensent mal; la droite ordinaire est prête à tout sacrifier aux «lois du marché». Ajoutons que l'extrême-gauche veut tout casser pour repartir au zéro de l'égalité absolue.

M. Pilet parle des Etats qui nous entourent et surtout de la France, qui vit très brutalement cette évolution. Inquiet de ces «tensions vociférantes», il craint que ces Etats n'évoluent vers un système autoritaire. Il n'a pas tort de le craindre. L'Union européenne est en bon chemin en matière de prise de pouvoir, de censure et de mise au pas, et l'affaire Baud est un cas exemplaire de proscription. Il est envisageable aussi que la France s'enferme dans une guerre civile à plus ou moins bas seuil, version aggravée et permanente des «gilets jaunes». On peut même craindre une «vraie» guerre, visant à détourner, en l'exportant, la colère du peuple contre le gouvernement. C'est de ce côté que semblent se diriger MM. Keir Starmer, Emmanuel Macron et Friedrich Merz.

Ce qui rend les choses difficiles, c'est que le moteur de cette évolution n'est pas un ennemi extérieur, mais le régime lui-même. La démocratie souffre, pourrait-on dire, d'une maladie auto-immune. Ses deux références fondamentales, la liberté et l'égalité, inspirent

deux mouvements opposés mais également nocifs pour la société. Le mouvement individualiste émette la société au nom de la liberté, le mouvement collectiviste la massifie au nom de l'égalité. Le premier veut libérer l'individu de ses appartenances familiales et sociales en tenant pour rien leur caractère protecteur. Le second veut compenser cette perte de protection, qui renforce notablement les inégalités, en recourant indéfiniment à l'Etat au détriment des libertés personnelles.

La machine démocratique produit ainsi le contraire de ce qu'annoncent ses présupposés idéologiques: les inégalités augmentent alors qu'elles sont censées diminuer, la protection des faibles s'amenuise alors qu'on multiplie les lois censément protectrices, les libertés s'enfuient, la part populaire au pouvoir diminue.

La confiance qui rend possible une politique raisonnable disparaît. L'espace public structuré par des arguments se mue en un pandémonium où se confondent le public et le privé, le raisonnable et l'émotionnel, le long terme et l'immédiat. Tout y est occasion d'affrontements haineux et d'accusations disproportionnées, immédiatement répercutées par la presse et les réseaux sociaux. Quant à l'Etat, il est à peu près impuissant, dispersé dans mille tâches secondaires qui l'entravent dans ses tâches propres. Il ne peut plus compter que sur la force brutale pour se maintenir au pouvoir. Et c'est ainsi qu'on en arrive à ce *no man's land* intellectuel et politique que déplore M. Pilet.

La Suisse tire un peu mieux son épingle du jeu, mais les signes

Les inégalités augmentent, la protection des faibles s'amenuise, les libertés s'enfuient, la part populaire au pouvoir diminue.

avant-coureurs sont là: les Chambres qui refusent de mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration massive; le Conseil fédéral qui prétend ne pas soumettre le traité avec l'Union européenne au double vote du peuple et des Cantons malgré son évidente portée constitutionnelle (avec le soutien incompréhensible du Conseil d'Etat vaudois); la croissance des recours au Tribunal fédéral contre des votations pour cause d'informations inexactes de la part des autorités fédérales.

Que ce soit la démocratie individualiste ou la démocratie collectiviste qui

l'emporte, c'est toujours au détriment du bien commun.

Ce constat de fond détermina dès l'origine le pari de la Ligue vaudoise et de *La Nation*: rester à l'extérieur du combat démocratique, aborder chaque question politique avec le souci exclusif de l'intérêt général du Canton, disposer pour cela d'un organe de presse indépendant pour influencer le débat et les décisions politiques et pour soutenir nos actions. Ce pari a été tenu par cinq générations de Vaudois. Les plus jeunes, âgés de vingt à trente ans, l'ont repris à leur compte. Ce souci permanent de l'intérêt vaudois nous place à la fois à l'extérieur du régime et au centre de la politique.

Olivier Delacrétaz

Vers un too big to fail pharmaceutique?

Dans une interview parue le 21 décembre dernier dans *Le Matin Dimanche*, Thomas Schinecker, CEO de Roche, donne quelques détails sur l'accord confidentiel passé entre neuf groupes pharma européens, dont Roche et Novartis, et le gouvernement américain pour éviter les droits de douane aux Etats-Unis. Le *deal* prévoit notamment une harmonisation des prix des médicaments récents dans huit pays (Allemagne, Canada, Danemark, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Suisse), ceci afin de «réduire la part des Etats-Unis dans le financement des nouveaux médicaments». Cette harmonisation passerait par des prix proportionnels au PIB des pays clients.

La Suisse étant le seul des huit pays concernés à afficher un PIB supérieur à celui des USA, on comprend entre les lignes que M. Schinecker et son confrère de Novartis se sont engagés, afin de conserver leurs marges, à baisser les prix aux Etats-Unis et augmenter ceux-ci prioritairement en Suisse. L'accord officialise de plus l'annonce d'avril par les deux entreprises d'investir 50, respectivement 23 milliards de dollars sur trois ans aux USA. Au final, le patient suisse paiera la recherche pharmaceutique menée désormais sur territoire américain.

M. Schinecker justifie l'accord par la poursuite d'un emploi fort et de juteuses

rentrées fiscales en Suisse, mais cette pérennité est moins sûre que les pertes économiques causées à long terme par le transfert d'activités clés outre-Atlantique.

En Suisse, les prix des médicaments sont certes proposés par les entreprises, mais l'OFSP reste compétent pour les fixer, en se basant sur leur efficacité thérapeutique et sur la comparaison avec les prix pratiqués dans neuf pays européens (dont l'Allemagne, le Danemark, la France et la Grande-Bretagne). Ni Novartis, ni Roche ne sont donc compétentes pour imposer des tarifs en Suisse au travers d'un accord, de surcroît confidentiel, avec un gouvernement étranger. Ceci n'empêche pas M. Schinecker de faire poliment pression sur le Conseil fédéral afin «qu'il tienne compte des conséquences sanitaires et économiques si la Suisse ne s'adapte pas au nouveau système».

Le PIB, la prospérité des entreprises indigènes ou la contribution fiscale qu'on en espère ne sont pas des critères pertinents pour fixer le prix des médicaments. Le Conseil fédéral et l'OFSP doivent résister à la pression que cet accord exerce sur leurs compétences et laisser les entreprises signataires en assumer les conséquences économiques.

Cédric Cossy

Loi sur les communes: une autre voie

Le hasard du calendrier législatif veut que nos voisins fribourgeois préparent la révision de leur loi sur les communes à peu près en même temps que nous. Le motif de cette révision est le même ici comme là-bas: l'idée absurde que les lois auraient, comme les yoghourts, une date de péremption. Le résultat de la manœuvre est toutefois bien différent: la consultation de l'avant-projet fribourgeois est passée sans heurts, alors que le projet vaudois a immédiatement fait l'objet de multiples contestations¹.

Comment expliquer cette différence? Dans un cas comme dans l'autre, les travaux ont commencé il y a quatre ans environ, en prenant le soin d'inclure dès le début des préfets et des représentants des associations de communes. Une explication pourrait être que le Conseil d'Etat fribourgeois a transmis son projet au législatif à Noël, en vue d'une entrée en vigueur échelonnée entre 2028 et 2031, alors que le Conseil d'Etat vaudois a voulu emprunter la voie rapide pour «mettre à jour» nos communes avant la mi-été. L'abandon de cette idée est heureux. Au vu du laborieux bricolage du budget annuel, on imagine mal notre Grand Conseil réformer en profondeur l'institution fondamentale qu'est la commune en quelques séances seulement, du moins sans faire de dégâts. La motion Mocchi, syndic de Dailiens, du 13 janvier 2026 ne va pas simplifier les débats, puisqu'elle de-

mande la redéfinition de la répartition des tâches entre Canton et communes.

La véritable raison de cet échec est ailleurs et se devine dès les premières pages des rapports et messages de chaque Canton: alors qu'à Fribourg on considère que «les autorités communales élues, par leur connaissance fine des réalités et des besoins locaux, sont à même de donner à leurs communes le fonctionnement le plus adapté»², chez nous, on croit au contraire que les communes doivent être «suffisamment fortes et structurées et disposer des outils nécessaires», cette force, cette structure et ces outils ne pouvant venir que d'en haut, par le biais de la «professionnalisation des communes» rendue nécessaire par l'Etat qui prévoit déjà de «nouveaux défis» et des tâches à la complexité «toujours plus importante»³.

Les réalités politiques d'ici ne sont pas celles de là-bas, et le détail des règles envisagées ne peut ni ne doit être repris tel quel. Notre Gouvernement, devant sur le métier remettre son ouvrage, pourra peut-être s'inspirer des principes qui ont guidé la réforme de nos voisins.

Benoît de Mestral

¹ *La Nation* n° 2273 du 21 février 2025.

² Message (FR) 2021-DIAF-11 du 15 décembre 2025, p. 17.

³ Rapport explicatif (VD) du 3 février 2025, p. 2.

Deux siècles de citoyen-officier: erratum

Dans notre dernière édition, la recension de l'ouvrage dirigé par Pierre Streit¹ a été malencontreusement amputée dans ses trois derniers alinéas. Nous rétablissons le texte, en priant l'auteur et nos lecteurs de nous en excuser (réd.).

[...]

Le XX^e siècle confronte l'officier de milice aux défis qu'on connaît. La grève générale de 1918 rappelle brutalement que l'armée peut être appelée à intervenir sur le territoire national, avec l'usage des armes. Mais les deux guerres mondiales sont aussi l'occasion de voir apparaître des figures comme celle du colonel Deccopet, du brigadier Masson, père du renseignement suisse, ou du général Henri Guisan, qui rappellent les rôles de premier ordre tenus par les officiers vaudois les plus importants.

La fin de la guerre froide voit naître l'illusion d'une «fin de l'histoire». La remise en question de l'obligation de ser-

vir, culminant avec l'initiative du GSsA en 2013, réactive la tension fondamentale entre liberté individuelle et devoir du citoyen-soldat. La SVO part en campagne pour défendre le modèle de l'armée de milice. A ses côtés s'engage la Ligue vaudoise, qui défend le principe selon lequel la liberté de la personne est limitée par l'intérêt de la communauté, justifiant l'engagement pour la cause supérieure qu'est la défense de la Confédération.

En cette année de bicentenaire, alors que le contexte géopolitique se tend à nouveau, *Citoyen et Officier* rappelle que l'essence de l'officier vaudois est celle d'un citoyen au service de la collectivité, service qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême.

Quentin Monnerat

¹ Pierre Streit (dir.) *Citoyen et officier. L'officier vaudois (1825–2025)*, Infolio, Goillon, 2025

IA: Accélérez ou mourez!

Suite de l'article paru dans La Nation du 12 décembre 2025

Le livre de Luc Ferry¹ sur l'intelligence artificielle comporte six chapitres. Voici un résumé des quatre premiers.

IA faible et IA forte

Au chapitre I, Ferry définit l'intelligence – monopole des humains, croyait-on – comme la capacité de résoudre des problèmes complexes, de parler et de comprendre le langage naturel. Il se trouve que des machines ont acquis ces facultés et progressent. Le monopole humain est remis en cause. ChatGPT-4 (de Open AI, firme de Sam Altman) maîtrise des milliards de données. Elle corrige vite ses *hallucinations* – ses erreurs en langage IA. L'IA fait mieux et plus vite que l'humain dans beaucoup de domaines. Elle est née dans les années 1950. En 2000, on l'enracine dans des réseaux de neurones artificiels. Elle est capable de s'auto-éduquer (*deep learning*). Ferry distingue trois niveaux d'IA. En 2018 apparaît l'IA *générative* qui donne l'illusion d'être humaine. C'est encore une IA *faible*: à partir d'une masse de données (*big data*), elle les corrèle, calcule et résout des problèmes, mais ne pense pas, car la pensée humaine est inséparable de la conscience de soi, des émotions, des passions. La super-IA est plus efficace, voire créative, mais encore *faible*. L'IA *forte* est encore du domaine de l'utopie. Elle serait dotée de conscience de soi et de libre-arbitre. Incarnée dans une base matérielle non biologique, du silicone au lieu du carbone, elle figurerait une post-humanité. Ferry ne croit pas vraiment en la possibilité de cette IA forte.

Créativité

Le philosophe s'interroge au chapitre II sur la *créativité* de l'IA, définie comme pensée divergente, non banale. Peut-il y avoir de l'art sans artiste? De la médecine sans médecins? De la littérature sans écrivains? Une romancière japonaise a gagné l'équivalent du prix Goncourt en avouant plus tard que son roman avait été produit par l'IA. Y aurait-il une philosophie sans philosophe? Ferry dit souhaiter échapper au *corporatisme étroit*, ne pas vouloir défendre à tout prix *son pré carré*, mais explique en détails que les grandes spiritualités survivront à l'IA tant qu'elle n'est pas apte à faire un choix en toute conscience, d'aimer et de haïr. Il est possible aujourd'hui seulement d'*aligner* l'IA, en la programmant judicieusement, sur une idéologie. Dans la Silicon Valley, l'IA est alignée sur le *wokisme*. On pourrait bien sûr programmer une IA suprématiste...

Le travail humain aboli?

Au chapitre 3, Ferry envisage la fin du travail salarié, dans des entreprises où des robots remplaceraient tous les humains ou presque. Elon Musk prédit la disparition du travail humain en... 2029.

L'auteur examine ensuite les arguments de ceux qui n'y croient pas et de ceux qui y croient. Les optimistes pensent que l'IA anéantira beaucoup d'emplois au début, mais en créera beaucoup plus après. Les pessimistes sont d'avis que, à cause de la dure concurrence mondialisée, les entreprises ayant trop de salaires à verser licencieront des travailleurs pour les remplacer par des machines et investiront leurs économies dans l'innovation. Une formation de très haut niveau sera exigée du peu d'employés encore nécessaires. Pour certains, l'extrême-gauche *décroissantiste* notamment, l'abolition du travail en tant que facteur du productivisme et d'esclavage au service du capital sera une bénédiction, d'où l'idée du revenu universel de base (RUB) versé à tous ceux qui perdront leur emploi. Certains patrons de l'IA sont eux aussi partisans du RUB. La question se pose de savoir comment il sera financé, et par qui. Pour d'autres, la fin du travail équivaldra à l'enfer. *S'occuper est un problème redoutable* pour l'individu ordinaire qui veut contribuer au bien commun par son labeur. Selon Ferry, la nécessité de survivre grâce au travail est un *aiguillon*. Le travail donne un sens à la vie par ce qu'on accomplit pour soi et pour autrui. Des expériences ont montré les effets désastreux du RUB: dépression, alcoolisme, consommation de médicaments et de drogue. Ferry respecte le travail. Il craint que l'IA n'affaiblisse aussi la discipline et le travail scolaires. Cependant, il serait nuisible d'interdire l'IA dans l'enseignement. Il faut organiser la complémentarité de la machine et des efforts de l'élève, apprendre à s'en servir. L'IA doit libérer des tâches ingrates pour augmenter la productivité et la créativité des salariés dans des tâches exigeantes. Opposé au RUB, Ferry est favorable à un *service civique* consacré par exemple à l'écologie ou à l'aide apportée aux personnes âgées. Il souhaite qu'on oriente les écoliers vers des métiers dont on aura toujours besoin, nécessitant des relations avec autrui, alliant la main, le cœur et l'intelligence, intégrant un savoir concret et physique: infirmiers, médecins généralistes, psychologues, jardiniers, cuisiniers, aides-soignants, sages-femmes et professeurs... de talent.

Decels contre e/acc

Le chapitre IV se demande s'il faut, pour construire l'avenir radieux de l'IA, accélérer ou ralentir le développement de celle-ci. Cette question oppose les *decels*, partisans d'un ralentissement ou d'un moratoire, aux *accélérateurs*, les *e/acc*, prônant

le post-humanisme. Parmi ces derniers figure le milliardaire Marc Andreessen, auteur du *Techno-Optimist Manifesto*. Les *e/acc* ne se contentent pas de vouloir dépasser l'humain actuel (transhumanisme) en luttant contre les effets de la vieillesse, en prolongeant la vie en bonne santé de la prochaine génération jusqu'à 150 ans, autrement dit d'améliorer l'homme sans le dénaturer, non, ils visent l'immortalité sur la Terre, veulent se débarrasser du corps biologique mortel et individuel, pour fondre l'humanité dans une sphère d'intelligence pure. Les *e/acc* ont le pouvoir dans la Silicon Valley. Ferry n'est pas *e/acc*. Il reconnaît néanmoins les progrès de *Neuralink* d'Elon Musk dans l'optimisation neurologique. En mars 2023, les *decels*, dont Elon Musk (qui joue sur tous les tableaux), Yuwal Harari et Yoshua Benjo, ont proposé un moratoire de six mois pour réfléchir: faut-il vraiment automatiser tous les emplois? Développer des esprits non-humains, plus intelligents et nombreux que nous, qui nous remplaceront? Que penser des robots-tueurs au service du narcotrafic, des dictateurs génocidaires ou du terrorisme? En avril 2024, Sam Altman a souhaité que les dix entreprises en IA les plus puissantes soient soumises à des inspections. Onze sujets sont soumis à régulation, dont les *fakenews* et *deepfakes*, les droits d'auteur, le pompage de données personnelles, les cyberattaques, la fabrication de bombes sales et de virus mortels. Quant à Ferry, qui ne croit pas à un moratoire que les puissances *illibérales* ne respecteraient pas, il mentionne quatre mesures d'urgence parmi lesquelles la levée de l'anonymat sur les réseaux sociaux et l'attribution aux plateformes du statut d'éditrices, et pas seulement celui de transporteurs et d'opératrices.

Le credo e/acc

Le philosophe examine ensuite les fondements du credo des *e/acc* de la Silicon



Mobilité sociale et lutte des classes

La section jeunes de la très écologiste Association Transports et Environnement (ATE) a lancé en décembre dernier une pétition en ligne demandant la suppression de la 1^e classe dans les trains. Ce «luxue inutile» empêche en effet de cougner un maximum de voyageurs. «La jeunesse demande que

notre IA chinoise préférée, nous a alors proposé une quinzaine de lignes... se moquant des voyageurs de 1^e classe anxieux à l'idée de perdre ce marqueur un peu futile de leur réussite sociale!

Sévèrement tancée, confrontée à sa déviance politique, DeepSeek s'est maladroitement défendue en tentant de se justifier. Nous lui avons alors demandé si les trains chinois ne possédaient pas, eux aussi, une 1^e et une 2^e classe. Sa réponse, soudain moins bravache, et parsemée d'élégants idéogrammes, a rétabli le juste ordre des choses: «Oui, et c'est même bien plus sophistiqué.» Sur les lignes à grande vitesse, outre les deux classes standard, on trouve aussi des sièges «affaires» et des sièges «classe spéciale».

Eh bien voilà. On retiendra de tout cela 1) que les jeunes écervelés de l'ATE s'intéressent plus à la sociologie qu'à l'écologie; 2) que l'IA, comme certains le prétendent, reproduit des préjugés et des stéréotypes choquants; et 3) que la Chine ne se laisse pas abuser par les théories communistes.

LE COIN DU RONCHON

les transports publics soient au service de tous au lieu de privilégier un cercle restreint de nantis.»

La première préoccupation des écolos n'est donc pas l'environnement mais la chasse aux riches. Le kolkhoze comme modèle social respectueux du climat. Nous salivions déjà au moment de commencer notre rédaction sur cet excellent thème, lorsque nous avons eu l'idée – juste pour voir – de soumettre l'information à l'intelligence artificielle en lui demandant d'en tirer une chronique amusante. DeepSeek,

Nous reviendrons sur ce dernier paragraphe.

Jacques Perrin

¹ Luc Ferry, *IA, grand remplacement ou complémentarité?*, Editions de l'Observatoire, Paris, 2025.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

28 janvier: **Le journalisme est mort, vive le journalisme alternatif!**
Avec Mme Amèle Debey, journaliste et fondatrice de *L'Impertinent*.

4 février: **Les médias «alternatifs»: enjeux, perspectives et risques.**
Avec M. Martin Bernard, journaliste et co-fondateur de *Antithèse*.

11 février: **Le Jorat. Approche historique d'un territoire.**
Avec M. Laurent Auberson, historien.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis